

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-197 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

<p>DP 2024-171 Annulation de la décision n° 2024-69b et adoption d'une nouvelle décision portant création d'une régie de recettes pour les spectacles communautaires</p>	<p>La décision n° 2024-069b est annulée. Il est institué une régie de recettes auprès du service Culture/Jeunesse de la CCPC. Cette régie est installée au siège communautaire, 65 av. du Général de Gaulle à CHANTONNAY (85110). La régie fonctionnera pour les manifestations culturelles organisées par la Communauté de communes. La régie encaisse les produits suivants : Recettes provenant de l'encaissement des entrées de spectacles organisés par la CCPC.</p>
--	---

DP 2024-172 Création d'une régie de recettes « Taxe de séjour » pour l'office de tourisme »	Il est institué une régie de recettes pour la Taxe de séjour auprès de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes "Pays de Chantonnay". Cette régie est installée Place de la Liberté, à CHANTONNAY (85110). Elle fonctionne du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. La régie encaisse les produits de la Taxe de séjour.	
DP 2024-173 Impression du guide touristique - Office de tourisme	Société OFFSET 5	3 238,39 € HT
DP 2024-174 Entretien curage de fosse - Zone Polaris Nord	Société ALAIN TP	1 998,75 € HT
DP 2024-175 Signature d'une convention d'occupation précaire avec PRO'CED - Atelier n° 34 - Pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais	Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 15 avril 2024.	
DP 2024-176 Distribution du magazine communautaire - Juin 2024	Actif Emploi	4 977,38 € TTC
DP 2024-177 Aide à l'installation de médecins généralistes - Avenant n° 1 à la convention n° 1	Un avenant est établi pour acter toute évolution du temps médical, et en conséquence, du montant de la subvention.	
DP 2024-178 Acquisition de vélos à assistance électrique et accessoires - Service de location longue durée	Entreprise ROLAND VÉLO	15 711,30 € HT
DP 2024-179 Devis entretien des espaces verts - Morlière	Entreprise MÉRIDIONALE ENVIRONNEMENT	10 248,00 € HT
DP 2024-180 Devis entretien des espaces verts - Centre Aquatique ODYSS	Entreprise MERIDIONALE ENVIRONNEMENT	8 790,00 € HT
DP 2024-181 Dévoisement du réseau - Polaris à Chantonnay	Société ALAIN TP	2 511,75 € HT
DP 2024-182 Travaux de finition tranche 1 - Actipôle des Grandsmontains à Saint-Prouant	Société ALAIN TP	10 203,70 € HT
DP 2024-183 Ateliers en bibliothèque - Éclats de livres	Maison d'édition Benjamins MÉDIA	1 918,10 € TTC
DP 2024-184 Devis déplacement chambre télécom - Polaris	Société GARCZYNSKI TRAPLOIR	1 652,00 € HT
DP 2024-185 Devis bornage et division de la propriété cadastre section XS n° 138 - Vendéopôle de Bournezeau	Société GÉOUEST	3 900,00 € HT
DP 2024-186 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH - Programme 2024	RIPAUD - Saint-Martin-des-Noyers PERRAUD - Chantonnay ROUET - Chantonnay BLANCHARD - Saint-Martin-des-Noyers PUAUD - Sigournais MOREAU - Saint-Vincent-Sterlanges	1 000,00 € 1 256,00 € 968,00 € 750,00 € 7 500,00 € 1 852,00 €

DP 2024-186 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE – Programme 2024	RIPAUD – Saint-Germain-de-Prinçay SELLIER – Saint-Prouant	250,00 € 250,00 €																																																																																																						
DP 2024-187 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024	JOUTEAU – Chantonnay MOREAU-GALLARD – Saint-Vincent-Sterlanges CABRY – Chantonnay DAGUISÉ – Bournezeau	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €																																																																																																						
DP 2024-188 Aménagement du sentier d'Amanéa – Location de sanitaire mobile	Entreprise WC LOC	2 545,77 € HT																																																																																																						
DP 2024-189 SMACL - Avenant n° 4 055014/Y – Marché public n° 2022-20-1 – Modifications sur le contrat sur mesure dommages aux biens et risques annexes n° C2023-10859 - CCPC	L'avenant n° 4 est décidé (assurance des œuvres de l'exposition de Sylvain LAMY dans le cadre du Micro-Festival à la Micro-Folie du Pays de Chantonnay du 10 avril au 2 mai 2024). Il a pour objet la modification sur le contrat sur mesure dommages aux biens de la CCPC n° C2023-10859. La cotisation pour cette modification s'élève à 219,06 € HT.																																																																																																							
DP 2024-190 SMACL - Avenant n° 5 055014/Y – Marché public n° 2022-20-1 – Modifications sur le contrat sur mesure dommages aux biens et risques annexes n° C2023-10859 - CCPC	L'avenant n° 5 est décidé (assurance des œuvres de l'exposition de l'artothèque dans le cadre du Micro-Festival à la Micro-Folie du Pays de Chantonnay du 15 mai au 19 juin 2024). Il a pour objet la modification sur le contrat sur mesure dommages aux biens de la CCP n° C2023-10859. La cotisation pour cette modification s'élève à 111,03 € HT.																																																																																																							
DP 2024-191 Vendée Bureau – Réaménagement Maison de l'emploi et création des espaces de travail	Entreprise VENDÉE BUREAU – SMOOV DESIGN	16 525,06 € HT																																																																																																						
DP 2024-192 Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un aménagement visant à l'amélioration des entrées et sorties de la ZA - Actipôle de l'Étang – Bournezeau	Entreprise GÉOUEST	2 750,00 € HT																																																																																																						
DP 2024-193 Avenants n° 1 aux lots du marché public de travaux pour la construction de deux ateliers relais Zone Polaris à Chantonnay – Revalorisation du marché initial	Les avenants n° 1 de chaque lot apportent la revalorisation du marché initial comme suit :																																																																																																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Intitulé</th> <th>Entreprise</th> <th>Montant initial en € HT</th> <th>Revalorisation en € HT</th> <th>Nouveau montant global en € HT</th> <th>Ecart en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>V.R.D.</td> <td>ALAIN TP</td> <td>64 938,11</td> <td>3 570,00</td> <td>68 508,11</td> <td>+ 5,50</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Gros œuvre - enduit</td> <td>GAUTRON</td> <td>123 068,79</td> <td>6 700,00</td> <td>129 768,79</td> <td>+ 5,44</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Charpente métallique</td> <td>BATI TECK</td> <td>72 833,50</td> <td>3 131,00</td> <td>75 964,50</td> <td>+ 4,30</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Bardage métallique</td> <td>BATITECH</td> <td>107 342,56</td> <td>5 367,12</td> <td>112 709,68</td> <td>+ 5,00</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Menuiseries extérieures alu – Portes sectionnelles</td> <td>LOISEAU</td> <td>31 981,85</td> <td>518,15</td> <td>32 500,00</td> <td>+ 1,62</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Menuiseries intérieures bois</td> <td>MAILLAUD PAILLEREAU</td> <td>15 896,00</td> <td>803,62</td> <td>16 699,62</td> <td>+ 5,06</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Cloisons sèches – Isolation</td> <td>ISOLYA</td> <td>14 999,70</td> <td>690,68</td> <td>15 690,38</td> <td>+ 4,60</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Plafonds suspendus – Isolation</td> <td>HERVOUET</td> <td>3 439,89</td> <td>80,76</td> <td>3 520,65</td> <td>+ 2,35</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Revêtements de sols céramique et chapes</td> <td>CCV</td> <td>13 794,47</td> <td>523,71</td> <td>14 318,18</td> <td>+ 3,80</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Peinture</td> <td>VEQUAUD BERNARD</td> <td>4 676,15</td> <td>251,85</td> <td>4 928,00</td> <td>+ 5,39</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>Electricité – Courants faibles</td> <td>COMELEC Services</td> <td>37 657,50</td> <td>1 522,96</td> <td>39 180,46</td> <td>+ 4,04</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Plomberies sanitaires – Chauffage – Ventilation</td> <td>OUVARD</td> <td>15 326,00</td> <td>810,38</td> <td>16 136,38</td> <td>+ 5,29</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>Nettoyage</td> <td>NIL</td> <td>441,25</td> <td>12,46</td> <td>453,71</td> <td>+ 2,82</td> </tr> </tbody> </table>						Lot	Intitulé	Entreprise	Montant initial en € HT	Revalorisation en € HT	Nouveau montant global en € HT	Ecart en %	1	V.R.D.	ALAIN TP	64 938,11	3 570,00	68 508,11	+ 5,50	2	Gros œuvre - enduit	GAUTRON	123 068,79	6 700,00	129 768,79	+ 5,44	3	Charpente métallique	BATI TECK	72 833,50	3 131,00	75 964,50	+ 4,30	4	Bardage métallique	BATITECH	107 342,56	5 367,12	112 709,68	+ 5,00	5	Menuiseries extérieures alu – Portes sectionnelles	LOISEAU	31 981,85	518,15	32 500,00	+ 1,62	6	Menuiseries intérieures bois	MAILLAUD PAILLEREAU	15 896,00	803,62	16 699,62	+ 5,06	7	Cloisons sèches – Isolation	ISOLYA	14 999,70	690,68	15 690,38	+ 4,60	8	Plafonds suspendus – Isolation	HERVOUET	3 439,89	80,76	3 520,65	+ 2,35	9	Revêtements de sols céramique et chapes	CCV	13 794,47	523,71	14 318,18	+ 3,80	10	Peinture	VEQUAUD BERNARD	4 676,15	251,85	4 928,00	+ 5,39	11	Electricité – Courants faibles	COMELEC Services	37 657,50	1 522,96	39 180,46	+ 4,04	12	Plomberies sanitaires – Chauffage – Ventilation	OUVARD	15 326,00	810,38	16 136,38	+ 5,29	13	Nettoyage	NIL	441,25	12,46	453,71	+ 2,82
Lot	Intitulé	Entreprise	Montant initial en € HT	Revalorisation en € HT	Nouveau montant global en € HT	Ecart en %																																																																																																		
1	V.R.D.	ALAIN TP	64 938,11	3 570,00	68 508,11	+ 5,50																																																																																																		
2	Gros œuvre - enduit	GAUTRON	123 068,79	6 700,00	129 768,79	+ 5,44																																																																																																		
3	Charpente métallique	BATI TECK	72 833,50	3 131,00	75 964,50	+ 4,30																																																																																																		
4	Bardage métallique	BATITECH	107 342,56	5 367,12	112 709,68	+ 5,00																																																																																																		
5	Menuiseries extérieures alu – Portes sectionnelles	LOISEAU	31 981,85	518,15	32 500,00	+ 1,62																																																																																																		
6	Menuiseries intérieures bois	MAILLAUD PAILLEREAU	15 896,00	803,62	16 699,62	+ 5,06																																																																																																		
7	Cloisons sèches – Isolation	ISOLYA	14 999,70	690,68	15 690,38	+ 4,60																																																																																																		
8	Plafonds suspendus – Isolation	HERVOUET	3 439,89	80,76	3 520,65	+ 2,35																																																																																																		
9	Revêtements de sols céramique et chapes	CCV	13 794,47	523,71	14 318,18	+ 3,80																																																																																																		
10	Peinture	VEQUAUD BERNARD	4 676,15	251,85	4 928,00	+ 5,39																																																																																																		
11	Electricité – Courants faibles	COMELEC Services	37 657,50	1 522,96	39 180,46	+ 4,04																																																																																																		
12	Plomberies sanitaires – Chauffage – Ventilation	OUVARD	15 326,00	810,38	16 136,38	+ 5,29																																																																																																		
13	Nettoyage	NIL	441,25	12,46	453,71	+ 2,82																																																																																																		

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240425-2024_197-DE



DP 2024-194 Devis LAMOTHE – Nettoyage plancher chauffant siège CCPC	Entreprise LAMOTHE	4 015,56 € HT
DP 2024-195 Travaux d'amélioration – Création ouverture vers l'extérieur – Atelier relais rue des Foretis à Chantonnay	Entreprise LOISEAU	4 584,37 € HT
DP 2024-196 Commande des objets promotionnels vélos à assistance électrique pour la CCPC	Entreprise 37 DEUX	2 401,50 € HT

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature :
25/04/2024
Qualité : Présidente de la CC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-198 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni aux dates suivantes : les 3 et 17 avril 2024.

... / ...

Les principaux points abordés ont été :

- 03.04.2024 :
 - POUR AVIS : Programme du séminaire du CoPil Assainissement collectif / Demande de subventions : Boupère Mon Prouant Football Club, Gym Equilibre Chantonnay, Chantonnay Raid
 - POUR INFORMATION : SCOM : reversement aides CITEO.
- 17.04.2024 :
 - POUR AVIS : Pépinière de Benêtre : demande d'installation triphasée par des locataires / Siège : tarifs des bornes IRVE / Actipôle des Fours : étude sur gestion des eaux pluviales / Assainissement collectif : acculturation des conseillers municipaux / Projet Alimentaire Territorial : suite de l'accompagnement du GAB pour la restauration collective / Demandes de subventions : Jeunes agriculteurs du Pays de Chantonnay, Vélo club 85 Chantonnay, Actif Emploi.
 - POUR INFORMATION : Loi APER / Marché Balayage de voirie / Marché Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage / ZAE des Grandsmontains : travaux de finition de voirie / Ateliers relais des Coulemelles / Retour sur la rencontre avec le cabinet Géouest : vendéopôle et actipôle de l'Etang / Bilan du festival Les Petits Détours / Bilan de la Journée des Familles / Projet médiathèque / Autorité organisatrice de la petite enfance / Syndicat mixte fermé de la Gendarmerie des Essarts-en-Bocage / Piste de réflexions sur la décentralisation / Courrier sur ZAEnR du CD85, SyDEV, AMPCV / Calendrier relatif à des prochains Bureaux communautaires.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC
Pays de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-199 AFFAIRES GÉNÉRALES – CONTRACTUALISATION : APPROBATION
DU PACTE STRATÉGIQUE RÉGIONAL ET DU CONTRAT PAYS DE LA LOIRE
2026 AVEC LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations du Conseil régional des Pays de la Loire des 15 et 16 décembre 2022, approuvant le Pacte stratégique régional type ;

... / ...

Considérant que la Région des Pays de la Loire souhaite poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires, dans les domaines de l'économie et l'emploi, la jeunesse et la transition écologique, avec comme principe fondateur transversal la transition et l'inclusion ;

Considérant que dans cette dynamique, la Région des Pays de la Loire propose de mettre en œuvre pour chaque intercommunalité un Pacte stratégique régional, reposant sur un diagnostic partagé des enjeux et besoins de chaque territoire ligérien, de manière notamment à permettre l'adéquation entre les orientations régionales et les stratégies locales ;

Considérant que dans le cadre de ce Pacte, il est nécessaire de signer en parallèle un Contrat Pays de la Loire 2026, permettant notamment à la Communauté de communes du Pays de Chantonay de disposer d'une enveloppe financière de 507 700 €, tel que cela lui a été porté à connaissance par courrier de la Présidente de la Région en date du 29 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que joint en annexe, le Pacte stratégique régional du territoire de la Communauté de communes du Pays de Chantonay avec la Région des Pays de la Loire ;
- D'approuver, tel que joint en annexe, le Contrat Pays de la Loire 2026 avec cette même Région, prévoyant notamment que les projets intercommunaux de la médiathèque et du tiers-lieu puissent y être financés ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer lesdits Pacte et Contrat, ainsi que tous les actes y afférents, et notamment toutes les mises à jour du diagnostic intégré au Pacte stratégique régional ;

Étant précisé que Madame la Présidente est autorisée, par délégation de compétences du Conseil communautaire (délibération n° 2021-116 en date du 7 avril 2021), à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour tous les services et équipements existants et pour tous les projets dont la réalisation a été décidé par le Conseil communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-200 SANTÉ : ENGAGEMENT À RESTER PROPRIÉTAIRE DE LA MAISON DE SANTÉ ÉPIDAURE SITUÉE À CHANTONNAY PENDANT AU MOINS DIX ANS

Nomenclature des actes : 3.1

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays de Chantonnay n° 2023-462, en date du 6 décembre 2023, relative à l'approbation de l'opération d'acquisition et de réhabilitation de l'immeuble et du parking du centre médical EPIDAURE situé à Chantonnay en maison de santé pluridisciplinaire ;

Vu la décision de la Présidente n° 2024-76, en date du 20 février 2024, approuvant le plan prévisionnel de financement de l'opération précitée faisant apparaître des subventions à percevoir pour la Communauté de communes provenant notamment du Département de la Vendée et de la Région Pays de la Loire ;

... / ...

Considérant que le Conseil Départemental de la Vendée et la Région Pays de la Loire soutiennent financièrement les projets de maison de santé pluriprofessionnelle, à condition, entre autres, que la Communauté de communes s'engage à rester propriétaire des locaux pour au moins dix ans ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'engagement de la Communauté de communes du Pays de Chantonay à rester propriétaire de la maison de santé pluriprofessionnelle Épidaure située 40 avenue de Lattre de Tassigny 85110 Chantonay, pour une durée d'au moins dix ans à compter de la date d'acquisition du bien, l'acte notarié faisant foi ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Étant précisé que Madame la Présidente est autorisée, par délégation de compétences du Conseil communautaire (délibération n° 2021-116 en date du 7 avril 2021), à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour tous les services et équipements existants et pour tous les projets dont la réalisation a été décidé par le Conseil communautaire.

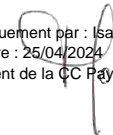
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 24

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-201 MODIFICATION DES STATUTS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT EAUX USÉES » ET DE LA PRISE DE COMPÉTENCE « PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES »

Nomenclature des actes : 5.7

Vu la loi Nouvelle Organisation de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015, redéfinissant les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale, et particulièrement les compétences communales en matière d'eau et d'assainissement ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite Loi FERRAND-FESNEAU) ;

... / ...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement les articles L. 2224-8, L. 2224-32, L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452 du 29 septembre 2021 portant approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-64 du 2 mars 2022 portant création d'une société de production d'énergies renouvelables avec Vendée Énergie ;

Considérant l'exercice de la compétence « création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif » par la Communauté de communes du Pays de Chantonay conformément à ses statuts ;

Considérant le caractère obligatoire du transfert de la compétence assainissement aux Communautés de communes tel que prévu par la Loi NOTRe du 7 août 2015, codifiée à l'article L. 5214-16 du CGCT, et dont l'échéance a été reportée au 1^{er} janvier 2026 par la Loi dite Ferrand-Fesneau du 3 août 2018 ;

Considérant la nécessité de se préparer collectivement avec les communes, et par conséquent, d'anticiper le transfert de la compétence « assainissement collectif » ;

Considérant l'étude technique, financière et juridique menée par la Communauté de communes du Pays de Chantonay sur les enjeux et les modalités de ce transfert ;

Considérant l'intérêt présenté par cette mutualisation au travers d'un certain nombre d'avantages à différents niveaux ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 5211-17, les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive, ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ;

Considérant que l'action des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en matière de production d'énergies renouvelables est définie par l'article L. 2224-32 du CGCT comme suit : « [...] les communes, sur leur territoire, et les établissements publics de coopération, sur le territoire des communes qui en sont membres, peuvent [...] aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter dans les conditions prévues par le présent code toute nouvelle installation hydroélectrique, toute nouvelle installation utilisant les autres énergies renouvelables [...] » ;

... / ...

Considérant les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial en matière de production d'énergies renouvelables, afin d'atteindre une autonomie énergétique du territoire à horizon 2050 ;

Considérant que dans le cadre de ses actions en matière d'énergies renouvelables et notamment son partenariat avec Vendée Énergie, la Communauté de communes doit se doter de la compétence « Énergies renouvelables » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (abstentions de Messieurs Christophe GOURAUD et Jean-Claude DREUX : pouvoir) :

- D'approuver le transfert de compétence en matière d'assainissement des eaux usées des communes à la Communauté de communes du Pays de Chantonay à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- D'approuver la prise de compétence en matière de production d'énergies renouvelables ;
- D'approuver, tel que présenté en annexe, le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonay prévoyant :
 - o L'ajout de la compétence obligatoire « assainissement des eaux usées » ;
 - o L'ajout de la compétence supplémentaire « production d'énergies renouvelables » comme suit :
 - Aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations communautaires de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance inférieure à 30 kWc ;
 - Aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations communautaires de production d'électricité éolienne d'une puissance inférieure à 500 kW ;
 - o La suppression de la compétence supplémentaire « création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour le contrôle, l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » ;
- D'autoriser Madame la Présidente :
 - o À notifier la présente délibération à l'ensemble des Communes membres de la Communauté de communes du Pays de Chantonay afin que les Conseils municipaux puissent en délibérer dans les trois mois suivants cette notification,
 - o À prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Étant précisé qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Commune membre est réputée favorable et que cette modification statutaire entrera en vigueur au moment de la publication ou de la notification de l'arrêté préfectoral, en cas de majorité qualifiée des délibérations de l'ensemble des communes membres, adoptées dans les conditions requises soit à l'article 1 de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, soit à l'article L. 5211-17 du CGCT.

... / ...



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Moinet', written over the printed name and title.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-202 APPROBATION ET REFUS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2024

Nomenclature des actes : 7.5

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les dossiers de demande de subvention complétés par les associations ;

Considérant les analyses et avis des dossiers de demande présentés au Bureau communautaire du 17 avril 2024 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Association	Action / Manifestation	Montant proposé
Actif emploi	Réinsertion par l'emploi	7 000,00 €
Chantonnay Raid	20 ^{ème} édition du Trail du champ du loup 13 et 14 avril 2024	500,00 €
Jeunes agriculteurs du Pays de Chantonnay	>3 ^{ème} randonnée gourmande : 21 avril 2024, >Fête cantonale : 21 juillet 2024 >Repas dansant : 9 novembre 2024	250,00 €
Vélo club 85 Chantonnay	>33 ^{ème} Tour de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay : 30 juin 2024	2 000,00 €

- De refuser les demandes de subventions aux associations suivantes :

Association	Action / Manifestation
Boupère Mon Prouant Football Club	1 200 € pour l'organisation de la journée contre le harcèlement du 26 avril 2024.
Gym Équilibre Chantonnay	4 000 € pour le remplacement du praticable

- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

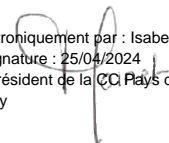
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-203 CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET AU SEIN DU SERVICE PLANIFICATION-HABITAT

Nomenclature des actes : 4.2

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-24 relatifs notamment à la création d'emploi et particulièrement au contrat de projet ;

Considérant l'arrivée du terme du contrat de l'agent recruté en CDD de 12 mois, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au 27 août 2024 ;

Considérant le projet de pilotage et d'animation du Guichet unique de l'Habitat ;

... / ...

Considérant la nécessité d'un renfort auprès de la responsable du service planification-habitat ;

Considérant les tensions existantes sur les métiers de l'habitat ;

Considérant la possibilité de recruter un agent contractuel en catégorie B de la filière administrative, sur un contrat de projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un emploi non permanent à temps complet à compter du 28 août 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien le projet de pilotage et d'animation du Guichet unique de l'Habitat et de stabiliser l'organisation des missions au sein du service, en appui de la responsable planification-habitat, pour une durée d'un an,
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays de
Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-204 BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES -
INSTAURATION D'UN TARIF**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi LOM ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2021-452 du 29 septembre 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays de Chantonnay et particulièrement l'axe 4 « Favoriser et développer la mobilité alternative et raisonnée » et l'action 4.2 « Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs » ;

... / ...

Considérant l'intérêt de proposer à la population des bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire afin de participer à la réduction des gaz à effet de serre ;

Considérant l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur le parking du siège communautaire ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer le tarif d'utilisation des bornes de recharge de véhicules électriques à 0,451 € le kWh pour les installations communautaires actuelles ou à venir ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louise	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louise – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-205 RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNÉE 2023

Nomenclature des actes : 8.8

Vu l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précisant que « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (...).* » ;

Vu l'article L. 1411-13 du CGCT prévoyant les modalités de communication dudit rapport ;

... / ...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.6 relatif à la compétence supplémentaire en matière de création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Considérant le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay établi pour l'année 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que présenté en annexe, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif (RPQS ANC) – Exercice 2023 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à adresser ce rapport et la présente délibération aux Maires des 10 communes membres de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, pour qu'ils soient mis à la disposition du public sur place à la mairie, dans les quinze jours qui suivent leur réception, par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Étant rappelé que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de communes au moins pendant 1 mois et sera tenue à la disposition du public sur le site internet de la Communauté de communes jusqu'à l'approbation du prochain RPQS-ANC.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-206 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS ENTRE CITEO ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 7.5

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L. 541-10 et R. 543- 53 à R. 543-56 ;

... / ...

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.5 relatif à la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu la délibération n° 2021-452 du 29 septembre 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays de Chantonnay et particulièrement l'axe 6 « Garantir la transversalité du PCAET » et l'action 6.3 « Poursuivre la dynamique de réduction des déchets » ;

Considérant l'intérêt que présente la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO pour la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et ses communes membres ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que présentée en annexe, la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus à intervenir avec CITEO ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

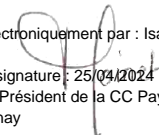
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-207 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LES COMMUNES MEMBRES DU TERRITOIRE ET LE SCOM EST-VENDEÉN POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTIONS ET D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS SUR LE PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 7.5

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L. 541-10 et R. 543- 53 à R. 543-56 ;

.../...

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.5 relatif à la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu la délibération n° 2021-452 du 29 septembre 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays de Chantonay et particulièrement l'axe 6 « Garantir la transversalité du PCAET » et l'action 6.3 « Poursuivre la dynamique de réduction des déchets » ;

Considérant l'intérêt des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement ;

Considérant l'intérêt que représente un groupement de communes à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour coordonner les actions de lutte contre les déchets abandonnés à l'échelle d'un bassin de vie ;

Considérant l'intérêt que la Communauté de communes du Pays de Chantonay soit désignée mandataire pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO ;

Considérant l'intérêt que le SCOM Est-Vendéen soit désigné le référent et le coordonnateur du plan d'action de lutte contre les déchets abandonnés ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que présenté en annexe, la convention de groupement avec les communes membres de la Communauté de communes et le SCOM Est-Vendéen pour la mise en place d'un plan d'action et d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés sur le Pays de Chantonay ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-208 RÉVISION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU PAYS DE CHANTONNAY : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Nomenclature des actes : 2.1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-2 2°, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2019-444 en date du 11 décembre 2019 et modifié dans sa dernière version par délibération du Conseil communautaire n° 2024-168 en date du 27 mars 2024 ;

... / ...

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2023-31, en date du 25 janvier 2023, prescrivant la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la définition des objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu les documents relatifs aux ajustements apportées aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) tels qu'annexés à la présente délibération et la présentation qui en a été faite ;

Considérant que les ajustements apportés au PADD nécessitent d'être soumis à débat ;

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote ;

Considérant les débats sur le PADD dans les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'ouvrir le débat ;
- De prendre acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) proposées dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Étant rappelé que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé notamment le projet de PADD et que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

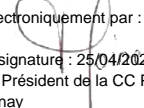
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

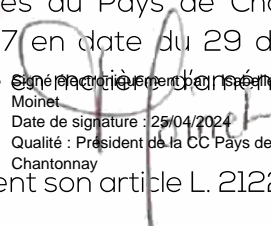
Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-209 RETRAIT DE LA DÉLÉGATION D'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À LA COMMUNE DE BOURNEZEAU SUR LE SECTEUR D'INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDÉE ET DÉLÉGATION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDÉE

Nomenclature des actes : 2.3

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.1 prévoyant la compétence de l'établissement public foncier de Vendée pour l'aménagement de l'espace et de plan local d'urbanisme ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22 15° ;


Signé Françoise Granjon
Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

... / ...

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 211 - L. 213-3 et R. 213-1 à R 213-3, relatif à la délégation du droit de préemption urbain ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2019-444 en date du 11 décembre 2019 et modifié dans sa dernière version par délibération du Conseil communautaire n° 2024-168 en date du 27 mars 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2019-445, en date du 11 décembre 2019, instituant le droit de préemption urbain sur les zones U, AU et 2AU et déléguant ce même droit de préemption aux communes, notamment Bournezeau, à l'exception des zones à vocation économiques délimitées (zonage Uxa, 1 AUxa, Uxd, 2Aux) ;

Vu la délibération n° 2024/07 du Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de la Vendée du 20 février 2024, approuvant la convention d'étude avec la commune de Bournezeau et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay - îlot Rue des Pâquerettes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-170, en date du 27 mars 2024, approuvant la convention d'action foncière tripartite entre la commune de Bournezeau, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et l'Établissement Public Foncier de la Vendée ;

Vu la convention de maîtrise foncière signée le 9 avril 2024, entre la Commune de Bournezeau, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et l'Établissement Public Foncier de Vendée ;

Considérant le transfert de la compétence en matière de planification urbaine et par conséquence de l'exercice du droit de préemption urbain à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Bournezeau et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay de réaliser une étude pour un programme de 12 logements minimum dans l'enveloppe urbaine communale et faisant l'objet d'une Opération d'Aménagement Programmée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 13 mars 2024 ;

... / ...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De retirer en partie la délégation attribuée à la Commune de Bournezeau en matière de droit de préemption urbain par délibération n° 2019-445 du 11 décembre 2019 sur le secteur visé par la convention d'étude signée avec l'Établissement Public Foncier de Vendée, à savoir sur les parcelles présentes dans le tableau ci-dessous :

Commune	Îlot	Section	Numéro	Surface	Zonage
Bournezeau	Rue des Pâquerettes	AB	42	759	U
			43	785	
			44	1480	
			45	712	
			47	605	
			48	595	
			49	596	
			399	400	
			400	3	
			401	719	
			402	23	

- De déléguer à l'Établissement Public Foncier de Vendée le droit de préemption urbain pour ces mêmes parcelles ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 24 avril 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de la Forêt à Saint-Prouant pour une quatrième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	E	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	E	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	E
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DEBORDE Jeannick a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette – M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. GUIBERT Cyrille a donné pouvoir à Mme MARTINEAU Valérie – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 19

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-210 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET AUTONOME « OFFICE DU TOURISME »

Nomenclature des actes : 7.10

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la norme comptable M57 ;

... / ...

Considérant l'inscription budgétaire de 78 990 € en dépense de fonctionnement du budget général et de 78 990 € en recette de fonctionnement du budget autonome de "l'Office du Tourisme" ;

Considérant le besoin en financement et en trésorerie à ce jour à l'Office du Tourisme pour faire face aux dépenses de fonctionnement ;

Considérant qu'une somme de 30 000 € devrait suffire pour les prochains mois ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver de versement d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € du Budget Général de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au Budget Autonome de "l'Office du Tourisme" ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 25 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 25/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay